

# LA BELLE ET LA BÊTE



**Dimanche 12 novembre 2023 à 17h00 à LA GRANGE - UNIL**

**Cie Jeanne Föhn – Ludovic Chazaud.**

Une grand-mère partage avec sa petite-fille les souvenirs de son premier amour. Au fil d'une conversion filmée qui évoque pêle-mêle famille, enfance en Italie, immigration, campagne, rencontres et cuisine, elle lui confie un grand secret : avant d'épouser Antonio avec qui elle vieillira, Isabella s'est enfuie pour vivre une parenthèse de liberté.

Ce récit d'une femme forte prisonnière des attentes de son époque s'entrelace avec le conte de La Belle et la Bête. La fable glisse ses pas dans ceux d'Isabella, dont quatre interprètes remontent les traces à l'aide d'une caméra, de photographies et de journaux intimes.

Fantaisie et magie du théâtre viennent combler les vides de la mémoire, éclairer les non-dits. Peu à peu affleure une question : qui est réellement la Bête ?

Dans ce travail d'enquête et de reconstitution où la fiction anime la matière documentaire, la Cie Jeanne Föhn et Ludovic Chazaud interrogent les modèles amoureux véhiculés par ce conte populaire, et nous invitent à porter des regards responsables sur les histoires qui nous gouvernent.

Écriture et mise en scène : Ludovic Chazaud

Jeu : Anne Delahaye, Charlotte Dumartheray, Aline Papin, Geneviève Isabella Pegaz (en vidéo), Bastien Semenzato

**Le rendez-vous est fixé à l'entrée du théâtre au plus tard à 16h45.** Durée : 1h20.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous y rendre par vos propres moyens ou par les transports en commun (métro M1, arrêt Mouline), veuillez contacter l'organisateur qui prévoira un covoiturage, sous réserve qu'une place dans un véhicule soit disponible.

**Coût : 10CHF/pers.** plus covoiturage éventuel.

**Inscriptions jusqu'au 2 novembre 2023 au plus tard sur [www.resoli.ch](http://www.resoli.ch)** ou auprès de : Dominique Breider par courriel : [dcjf.breider@bluewin.ch](mailto:dcjf.breider@bluewin.ch)

*Par sa présence à cette activité, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.*